

LAURENT BERGER (SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CFDT)

## Laurent Berger : « L'emploi ne se décrète pas »

Question : Le texte que vous avez négocié avec le patronat ne comporte pas d'engagement chiffré pour les contreparties aux baisses de charges sociales. Le regrettez-vous ?

Les pin's qui annoncent 1 million d'emplois, ce n'est que de l'affichage et ce n'est pas mon truc [porté par Pierre Gattaz, NDLR]. Ceux qui attendaient des chiffres avant-hier ne peuvent bien sûr qu'être déçus. Mais nous n'en faisons pas partie pour une raison simple : l'emploi ne se décrète pas. Le relevé de conclusions sur les contreparties énonce une méthode qui favorise l'emploi là où il se crée, dans les branches, les entreprises, les territoires, celle du dialogue social renforcé. Il annonce un vaste mouvement de négociations de branche sur des engagements chiffrés quant à l'emploi, mais aussi les classifications, les compétences, l'investissement... C'était important pour nous comme était aussi important qu'il y ait une cohérence entre la trajectoire de baisse des prélèvements et le respect des engagements qui seront pris par les branches et les entreprises.

Question : Le patronat conditionne ses engagements à une baisse effective des cotisations. Que pensez-vous de cette lecture ?

Les allègements de cotisations comme les mesures fiscales qui seraient programmés en 2015, 2016 et 2017 devront être en miroir des engagements pris mercredi et des résultats en termes d'emploi et d'investissement demain. Il faut que ces allègements soient progressifs et

il est hors de question qu'ils servent au versement de dividendes, contrairement à ce que dit Pierre Gattaz. La logique, c'est que si les engagements sont tenus, la trajectoire de baisse des cotisations se poursuivra. Sinon, il faudra la remettre en cause.

Question : Le gouvernement doit-il faire une loi de votre relevé de conclusions ?

Non. L'Etat nous a demandé de nous mettre en situation de faire des propositions. Nous l'avons fait. C'est une des briques du pacte, il faut qu'il en tienne compte. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'une loi particulière soit nécessaire. Et puis il y a un sujet sur lequel le gouvernement a totalement la main, c'est celui de la courbe de la baisse des prélèvements sur les entreprises. Il faut qu'il dévoile au plus vite ses intentions là-dessus. Il sera de sa responsabilité de regarder dans chaque loi de Finances, dans chaque loi de financement de la Sécurité sociale, s'il poursuit ou pas les allègements au regard des résultats obtenus sur l'emploi.

Question : Formellement, votre accord est un « relevé de conclusions signé ». Quelle est sa nature juridique précise ?

Dans tous les cas, c'est un contrat. Il n'a échappé à personne que ce relevé de conclusions signé - ce mot est essentiel - est le fruit d'une rude bataille. Il y a aussi la possibilité d'une négociation dans les branches. Les discussions ont montré qu'une partie du patronat reste à convaincre de l'intérêt du dialogue social pour dé-

velopper la compétitivité et l'emploi. Au-delà des mots, la réalité, c'est qu'il y aura un dialogue social dans les branches alors qu'une partie du patronat ne voulait absolument pas entendre parler de la moindre contrepartie. Nous estimons que le relevé de conclusions que nous avons obtenu mercredi est le commencement de tout. Je ne promets pas le Grand Soir, mais je promets que nos équipes feront respecter les décisions prises dans les branches et dans les entreprises. Nous faisons le pari du dialogue social. D'ailleurs, nous mobiliserons toutes nos équipes en mai, quand le Cice va être versé, pour qu'elles interpellent les directions d'entreprise sur son utilisation.

Question : Vous avez signé tous les accords interprofessionnels sans exception depuis de très nombreuses années. Ne craignez-vous pas que votre image en pâtisse auprès des salariés ?

Là n'est pas la question. La seule qui vaille c'est : est-ce que la CFDT a pesé en faveur des salariés et obtenu des résultats concrets ? Et je peux vous dire qu'à chaque fois, la CFDT a pesé de tout son poids. Cette fois-ci comme les précédentes. Je constate que notre contre-proposition a été reprise à 95 % mercredi soir dans le relevé de conclusions.

Question : Que pensez-vous des formules utilisées par Jean-Claude Mailly, pour qui le texte signé est un « parchemin », ou par la CGT, qui dénonce un « simulacre de négociation » ?